

131.30 / 3.231 / 3.213.1

Berne, le 22 novembre 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA COMMUNAUTÉ DE NÉGOCIATION DU PERSONNEL DE LA CONFÉDÉRATION (CNPC)**Négociations salariales à la Confédération : le désaccord subsiste, nouvelles négociations en février**

Les négociations salariales menées par les associations du personnel et le conseiller fédéral Ueli Maurer se sont provisoirement terminées sur un désaccord : la Communauté de négociation du personnel de la Confédération (CNPC), qui, en regroupant l'APC, Garanto, le SSP et l'APfedpol, représente la plus grande partie des employé-e-s de la Confédération, demandait, avec les autres associations du personnel, une augmentation salariale modérée de 1,5 %, compensation du renchérissement incluse.

Or, malgré une situation financière excellente et des prévisions concernant le renchérissement se situant à 1 %, le Conseil fédéral n'a prévu que 0,8 %, et il veut garantir 0,6 % avec le crédit central destiné au personnel. Il accepte de ce fait une augmentation considérable de la pression aux économies dans les départements et que, malgré des milliards d'excédents, le personnel doit subir une baisse de salaire. Les finances de cette dernière n'ont jamais été aussi bonnes. Le Conseil fédéral table en effet, pour l'année en cours, sur un excédent de 2,5 milliards de francs et budgétise un excédent de 1,3 milliard pour 2019. Et les prévisions économiques annoncent une croissance robuste du PIB de 2 %.

La CNPC attend du ministre des Finances, Ueli Maurer, qu'il fasse aussi profiter le personnel de la marge de manœuvre financière existante. Il ne cesse en effet de rappeler la qualité du travail de ce dernier et son engagement dans le cadre de l'Administration fédérale. La compensation intégrale du renchérissement est le minimum. En outre, il faut qu'en février, les négociations soient reprises. Il devrait alors être difficile pour lui, dans le contexte d'un durcissement de la situation concernant le renchérissement et des accords salariaux conclus avec d'autres grands employeurs, de continuer à bloquer faire blocage. Il est dans les faits plus que temps que l'employeuse donne un signe tangible à ses employé-e-s !

Renseignements :

- Christof Jakob, membre du comité directeur de la CNPC et secrétaire du SSP, tél. 077 447 29 03